

# Smart Paws

## Résumé de la couverture d'assurance



**Ce document est un résumé de l'assurance maladie pour animaux de compagnie Smart Paws et ne fournit pas toutes les informations sur les conditions et les exclusions. Celles-ci se trouvent uniquement dans les conditions générales d'assurance, que nous vous recommandons de lire dans leur intégralité avant de poursuivre.**

Au début d'une nouvelle police d'assurance, nous vous ferons parvenir les conditions générales d'assurance. Vous pouvez en demander un exemplaire en appelant le 061 204 5540 ou sur le site [www.smartpaws.ch](http://www.smartpaws.ch).

### À propos de l' assureur

L'assureur est EUROPÄISCHE Reiseversicherung EG (ERV), filiale de Helvetia Insurance Company Limited, dont le siège est à Bâle, St.-Alban Anlage 56, 4002 Bâle, Suisse

### Principales caractéristiques de l'assurance maladie pour animaux de compagnie Smart Paws

Smart Paws est une compagnie d'assurance pour animaux de compagnie qui réduit certains des risques financiers liés à la détention de chats ou de chiens.

### Principales caractéristiques et franchises

Les tableaux ci-dessous indiquent ce qui est couvert pendant une période d'assurance. Pour plus d'informations sur l'assurance maladie pour animaux Smart Paws, voir le chapitre 2 "Ce qui est couvert par votre police d'assurance" des Conditions générales d'assurance.

## Pour les animaux âgés de moins de 8 ans lors de l'entrée en vigueur du contrat d'assurance

### Limite globale de la police

Tous les frais engagés dans le cadre de votre police d'assurance sont soumis à un plafond:

Limite	Basic	Classic	Optimal	Exclusions ou restrictions importantes
Par animal, par période d'assurance	2.500 CHF	5.000 CHF	10.000 CHF	X

### Frais médicaux

Cette section traite des frais de traitement médicalement nécessaire pour toute maladie ou blessure affectant votre animal après la date d'entrée en vigueur du contrat et pendant une période d'assurance, jusqu'à la limite spécifiée.

Limite	Basic	Classic	Optimal	Exclusions ou restrictions importantes
a) Frais vétérinaires	En entier	En entier	En entier	X
b) Médicaments génériques prescrits par le vétérinaire.	En entier	En entier	En entier	X
c) Thérapies complémentaires	500 CHF	750 CHF	1,000 CHF	Listées dans les conditions générales d'assurance.
d) Aliments sur ordonnance prescrits par le vétérinaire	Non couvert	20% jusqu'à 150CHF	40% jusqu'à 250CHF	Nous n'acceptons pas les aliments prescrits pour la perte de poids, les maladies dentaires ou comme compléments alimentaires.
e) Traitement d'urgence des blessures subies par l'animal lors d'un voyage hors de Suisse.	En entier	En entier	En entier	Aucune couverture si vous vous rendez à l'étranger uniquement pour y faire soigner votre animal.

## Frais de pension pour animaux de compagnie

Cette section traite des frais liés à l'hébergement de votre animal de compagnie dans un chenil indépendant agréé qui n'appartient pas à un membre de votre famille proche, si vous avez besoin d'un traitement d'urgence et si vous êtes hospitalisé pendant au minimum cinq jours consécutifs et que votre animal ne peut être confié à aucune autre personne. Les limites suivantes s'appliquent.

Couverture	Basic	Classic	Optimal	Exclusions ou restrictions importantes
Frais de la pension pour animaux de compagnie	200 CHF	200 CHF	200 CHF	X

## Perte par vol

Une prestation en espèces basée sur la valeur actuelle de votre animal de compagnie en tant que chiot ou chaton, dans les limites ci-dessous si l'animal n'est pas retrouvé dans les 10 semaines suivant le vol. Si nécessaire, nous pouvons également payer jusqu'à 25 % des frais de recherche et de récompense.

Couverture	Basic	Classic	Optimal	Exclusions ou restrictions importantes
Perte par vol	500 CHF	750 CHF	1,000 CHF	Votre animal doit avoir été volé à une adresse enregistrée. Le vol doit être signalé à la police dans les 24 heures.

## Pour les animaux de compagnie âgés de plus de 8 ans au moment de l'entrée en vigueur du contrat d'assurance

### Limite globale de la police

Il existe une limite maximale à tous les frais engagés dans le cadre de votre police d'assurance:

Limite	Classic	Optimal	Exclusions ou restrictions importantes
Par animal, par période d'assurance	2.500 CHF	5.000 CHF	X

## Frais médicaux

Cette section traite des frais de traitement médicalement nécessaire pour toute maladie ou blessure affectant votre animal après la date d'entrée en vigueur du contrat, jusqu'aux limites spécifiées et ce pendant une période d'assurance.

Limite	Classic	Optimal	Exclusions ou restrictions importantes
a) Frais vétérinaires	En entier	En entier	X
b) Médicaments génériques prescrits par le vétérinaire.	En entier	En entier	X
c) Médicaments d'ordonnance génériques prescrits par le vétérinaire pour les affections chroniques.	40% jusqu'à 500CHF	50% jusqu'à 750 CHF	X
d) Thérapies complémentaires	500 CHF	750 CHF	Listées dans les conditions générales d'assurance.
e) Aliments sur ordonnance prescrits par le vétérinaire.	20% jusqu'à 150CHF	40% jusqu'à 200CHF	Nous n'acceptons pas les aliments prescrits pour la perte de poids, les maladies dentaires ou comme compléments alimentaires.
f) Traitement d'urgence des blessures subies par l'animal lors d'un voyage hors de Suisse.	En entier	En entier	Aucune couverture si vous vous rendez à l'étranger uniquement pour y faire soigner votre animal de compagnie.

## Frais de pension pour animaux de compagnie

Cette section traite des frais liés à l'hébergement de votre animal de compagnie dans un chenil indépendant agréé qui n'appartient pas à un membre de votre famille proche. Si vous avez besoin d'un traitement d'urgence, si vous êtes hospitalisé pendant au minimum cinq jours consécutifs et que votre animal ne peut être confié à aucune autre personne, les limites suivantes s'appliquent:

Couverture	Classic	Optimal	Exclusions ou restrictions importantes
Coût de la pension pour animaux de compagnie	200 CHF	200 CHF	X

## Perte par vol

Une prestation en espèce basée sur la valeur actuelle de votre animal en tant que chiot ou chaton, dans les limites ci-dessous si l'animal n'est pas retrouvé dans les 10 semaines après le vol. Si nécessaire, nous pouvons également payer jusqu'à 25% des frais de recherche et de récompense.

Couverture	Classic	Optimal	Exclusions ou restrictions importantes
Perte par vol	500 CHF	750 CHF	Votre animal doit avoir été volé à une adresse enregistrée. Le vol doit être signalé à la police dans les 24 heures.

## Franchise

Vous devez payer ces montants vous-même si vous faites une demande de remboursement.

La franchise est le montant que vous devez payer avant que nous prenions en charge les frais inclus dans votre police d'assurance. La franchise est de 100CHF pour toutes les polices. Elle s'applique par condition pour chaque période d'assurance..

Cela signifie que vous payez la franchise pour chaque nouvelle maladie. Si une maladie se prolonge sur plusieurs périodes d'assurance, vous devez payer la franchise à nouveau à chaque nouvelle période d'assurance. Cela signifie que vous pouvez payer la franchise plusieurs fois pour le même traitement.

La quote-part est un pourcentage de tout sinistre que vous devez payer après avoir déduit la franchise. Le montant de votre quote-part dépend de l'âge et de la race de votre animal et peut varier à chaque renouvellement de contrat. Si la cotisation de quote-part s'applique à votre assurance, cela sera indiqué sur l'attestation d'assurance.

Vous trouverez des informations sur la franchise au chapitre 4 "Franchise et quote-part" des conditions générales d'assurance.

## Exclusions et conditions importantes ou inhabituelles

Vous trouverez ci-dessous un résumé des principales exclusions et conditions. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des exclusions et des conditions. Celles-ci figurent au chapitre 3 "Exceptions - ce qui n'est pas couvert par votre police d'assurance" et au chapitre 6 "Conditions et obligations" des Conditions générales d'assurance.

## Conditions préexistantes

Nous ne payons pas pour les maladies et les blessures qui:

- a) sont survenues avant l'entrée en vigueur du contrat.;
- b) présentent un diagnostic ou des signes cliniques identiques ou similaires à ceux de blessures ou maladies dont votre animal souffrait avant l'entrée en vigueur du contrat
- c) ont été causées par une blessure, une maladie ou un signe clinique présenté, associé ou causé par votre animal avant l'entrée en vigueur du contrat. Et ce, indépendamment du fait que les blessures, maladies ou signes cliniques soient détectés à l'intérieur ou sur le corps de votre animal.

## Maladies survenant pendant la période de carence

Nous ne couvrons pas les maladies survenant dans le délai de carence de 30 jours qui suivent l'entrée en vigueur du contrat.

## Propriétaire de l'animal

Vous devez être le propriétaire de l'animal et vous devez être enregistré entant que tel. L'animal doit, par conséquent, vivre avec vous à l'adresse enregistrée.

## Races exclues

Nous n'assurons pas les animaux de compagnie des races suivantes ou croisés avec les races suivantes:

Bandog, Czechoslovakian Wolfdog, Saarlooswolfdog, Guatemalan Dogo, Wolf, Wolf hybrid, Tosa Inu, Sardinian Shepherd, Dogo Canario, Carolina Dog or American Bull Terrier.

## Soin que vous devez porter à votre animal

Vous devez en tout temps prendre soin de votre animal de compagnie en et en évitant qu'il fasse l'objet d'un vol. Vous devez également prendre des mesures pour prévenir les maladies, les blessures de votre animal en vous assurant:

- que votre animal de compagnie fasse l'objet d'un examen de santé au minimum chaque 12 mois
- que tous les vaccins de votre animal soient à jour, conformément aux recommandations du vétérinaire.

La couverture d'assurance ne s'applique que si votre animal reçoit un examen de santé annuel.

Nous ne prenons pas en charge les frais médicaux liés à une maladie contre laquelle votre animal n'a pas été correctement vacciné. Si votre vétérinaire ne peut pas effectuer un examen ou une vaccination en raison du comportement ou des tendances agressives de votre animal, vous devez nous en informer immédiatement.

Vous devez également:

- fournir un environnement sûr à votre animal pour prévenir à la fois les maladies, les blessures et le vol
- Faire poser par le vétérinaire une puce électronique sur votre animal et ce, conformément à la loi en vigueur.
- veiller à ne pas exposer votre animal à une situation potentiellement dangereuse.

Le non-respect de votre devoir de protection envers votre animal de compagnie et son exposition à des risques inutiles peuvent entraîner l'annulation de la couverture.

## Durée du contrat

La police d'assurance est valable un an et sera renouvelable tous les 12 mois. Nous nous réservons le droit de modifier les conditions lors de chaque renouvellement.

Pour toutes informations sur la durée du contrat, voir le chapitre 1 "informations sur votre assurance" dans les Conditions générales d'assurance.

## Annulation

Nous espérons que vous êtes satisfait de votre police d'assurance. Toutefois, si vous constatez qu'elle ne répond pas à vos attentes, vous pouvez la résilier dans les 14 premiers jours à compter de la réception des documents d'assurance. Si aucune réclamation n'a été faite, vous recevrez un remboursement complet de la prime.

Vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante:

**Smart Paws GmbH, Innere Margarethenstrasse 5, Bâle 4051, Suisse.**

Ou envoyez un e-mail à [help@smartpaws.ch](mailto:help@smartpaws.ch) pour annuler votre assurance.

Vous trouverez des informations sur la résiliation de votre assurance au chapitre 1 " informations sur votre assurance" dans les Conditions générales d'assurance.

## Faire une demande de remboursement

Si vous souhaitez faire une demande de remboursement, vous pouvez appeler notre ligne d'assistance téléphonique au **061 204 5540** avant le traitement.

Notre ligne d'assistance téléphonique est ouverte du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 9h00 à 17h00. Les appels peuvent être enregistrés et surveillés.

Vous pouvez également nous envoyer un e-mail à [remboursement@smartpaws.ch](mailto:remboursement@smartpaws.ch)

Pour des informations concernant les demandes de remboursement, voir le chapitre 5 "Présentation d'une demande de remboursement" dans les Conditions générales d'assurance.

Vous pouvez écrire à l'adresse suivante:

**Smart Paws GmbH, Innere Margarethenstrasse 5, Bâle 4051, Suisse**

Ou envoyez un e-mail à [help@smartpaws.ch](mailto:help@smartpaws.ch) pour annuler votre assurance.

Vous trouverez des informations sur l' annulation de votre police d'assurance au chapitre 1 ( Informations sur votre assurance ) des Conditions générales d'assurance.

## Réclamations

Nous attachons une grande importance au traitement équitable de nos clients. Si vous n'êtes pas satisfait d'un aspect quelconque de la gestion de votre police d'assurance, veuillez nous contacter:

- par email: [reclamation@smartpaws.ch](mailto:reclamation@smartpaws.ch)
- par courrier: **Réclamations, Smart Paws GmbH, Innere Margarethenstrasse 5, Bâle, Suisse**

Vous trouverez des informations sur les plaintes au chapitre 9 "Réclamation" dans les Conditions générales d'assurance.

